

**Information destinée au personnel des entreprises soumises à la CCT  
CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL POUR LE SECTEUR DU NETTOYAGE EN  
BÂTIMENT POUR LA SUISSE ROMANDE**

- Vous travaillez depuis six mois ou plus dans une entreprise de nettoyage ?
- Vous effectuez des travaux de nettoyage d'entretien ?
- Vous êtes en catégorie E3 (Nettoyeurs d'entretien sans diplôme) ?
- Vous seriez disponible en semaine ou le samedi pendant 16 demi-journées ?
- *Vous souhaitez progresser et ainsi bénéficier du classement en catégorie supérieure E2 ?*
- *Vous maîtrisez suffisamment le français pour suivre des cours ?*

⇒ **Cette formation est faite pour vous !**



Une formation particulière de 60 heures réparties sur 3 à 6 mois peut vous permettre d'obtenir la reconnaissance de vos compétences.

Le temps passé en formation (16 demi-journées) est indemnisé (pas de perte de salaire).

Si vous réussissez l'examen final (théorie et pratique), vous serez alors en catégorie E2 « Nettoyeur d'entretien avec diplôme EGP ou MRP ». Ce diplôme est valable dans toutes les entreprises soumises à la CCT.

**Vous pourriez ainsi percevoir un salaire plus élevé.**

**Comment faire ?**

- ⇒ Vérifiez que vous remplissez bien les conditions
- ⇒ **Adressez-nous un mail ou téléphonez-nous**
- ⇒ Nous nous chargeons des formalités d'inscription.  
Si vous le souhaitez, nous nous chargeons d'informer votre employeur.

**Renseignements****MAISON ROMANDE DE LA PROPRETE**

Tél. : 021 633 10 20

info@maisondelaproprete.ch

**Avenue d'Epenex 6  
1024 Ecublens**

(200 m de la gare CFF Renens)

## Objectifs de la formation

Maîtriser les techniques de nettoyage d'entretien énumérées en Annexe 5 à la CCT, pour la catégorie E3, à savoir :

- Vidage des réceptacles à déchets, évacuation,
- Dépoussiérage, essuyage du mobilier, parois et des équipements,
- Balayage humide, détachage, aspiration des sols
- Lavage des sols,
- Nettoyage courant des sanitaires,
- Lavage des vitres à la raclette.

L'agent doit maîtriser ces techniques et pouvoir les mettre en œuvre en autonomie. Il doit travailler en sécurité et en respectant l'environnement. Il est apte à comprendre et appliquer les consignes de travail qui lui sont données par son responsable. Il doit pouvoir, si besoin, intervenir en présence des usagers des locaux.

## Organisation des cours

**LIEU** : MAISON ROMANDE DE LA PROPLETE - Avenue d'Epenex 6—1024 Ecublens

**QUAND** : 1 demi-journée par semaine

**QUELS JOURS** : en semaine (matin ou début d'après-midi) ou le samedi matin

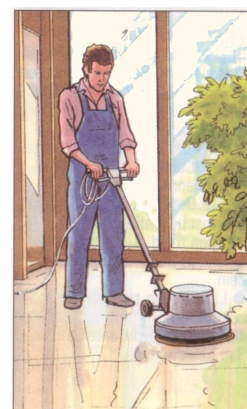
**COMBIEN DE TEMPS** : **16 demi-journées, réparties sur 3 à 6 mois**, suivant le planning

**A PARTIR DE QUAND** : Les sessions démarrent en janvier et en septembre

## Qui paye quoi ?

Frais de cours : Sous réserve d'assiduité, les frais de cours sont pris en charge par la Commission Paritaire. L'employé(e) n'a pas à les avancer.

Salaire : Il est versé par l'employeur qui se fera ensuite rembourser par la Commission Paritaire.



**Autres informations disponibles sur notre site internet (rubrique Formation / Formation E2) ou sur demande**

## Extraits du programme de cours :

- ◇ Attitudes de service, comportement chez le client
- ◇ Types de salissures, de supports et matériaux
- ◇ Notions de chimie, les équipements et les machines
- ◇ Techniques d'entretien (théorie et pratique)
- ◇ Sécurité